



Québec, le 19 juin 2015

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 10 juin 2015, relativement à l'obtention de :

1. Les montants de l'aide accordé par les divers programmes du ministère des Relations internationales et de la Francophonie en Haïti, annuellement, depuis les 15 dernières années. (2000).
2. Les organismes ainsi que les montants octroyés en Haïti aux diverses organismes bénéficiaires, avec le libellé des programmes/projets présentés depuis 2000.

L'information en réponse à votre demande est déjà rendue publique sur le site internet du et accessible au :

www.mrif.gouv.qc.ca/fr/solidarite-internationale/projets/recherche

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp

PJ